**Programme de travail MONDIAL pour les CÉtacÉs**

UNEP/CMS/COP13/Doc.26.2.10

*(Préparé par le Groupe de travail sur les espèces aquatiques)*

PROJET DE DÉCISIONS

***Adressé aux Parties***

13.AA Les Parties sont invitées à :

1. prendre contact avec le Secrétariat pour échanger au sujet du potentiel de développement d’un plan d’action pour les cétacés de la région de la mer Rouge ;
2. fournir des contributions volontaires pour soutenir la mise en œuvre de ces Décisions.

***Adressé au groupe de travail sur les mammifères aquatiques du Conseil scientifique***

13.BB Le groupe de travail sur les mammifères aquatiques, est prié, sous réserve de la disponibilité des ressources nécessaires, de :

1. examiner les menaces pesant au niveau régional sur les mammifères marins inscrits aux annexes de la CMS non inclus dans le Programme de travail mondial pour les cétacés et d’entreprendre une révision du Programme de travail en préparation à la COP14, faisant le point sur la mise en œuvre du Programme de travail à ce jour, comprenant une analyse des lacunes et identifiant les priorités pour l’avenir;
2. Sur la base de cette évaluation des menaces et des priorités régionales, préparer des programmes de travail pour ces autres espèces de mammifères aquatiques, pour examen par le Conseil scientifique lors de la 5e ou de la 6e réunion de son Comité de session;
3. s’il y a lieu, fournir des conseils et apporter sa contribution à l’élaboration d’un plan d’action pour les cétacés de la région de la mer Rouge.

***Adressé au Conseil scientifique***

13.CC Le conseil scientifique, est prié, sous réserve de la disponibilité des ressources nécessaire, de :

1. examiner les évaluations des menaces régionales et les programmes de travail résultants élaborés par le groupe de travail sur les mammifères aquatiques et formuler des recommandations à la Conférence des Parties lors de sa 14e session;
2. le cas échéant, examiner le projet de plan d’action pour les cétacés de la région de la mer Rouge et transmettre ses recommandations à la Conférence des Parties lors de sa 15e session;
3. promouvoir une collaboration avec la CBI pour combler les principales lacunes en termes de connaissances et d’orientation des recherches visant à soutenir la mise en œuvre du plan d’action et d’autres mesures de conservation dans la zone de l’Atlantique Sud.

***Adressé au Secrétariat***

13.DD Le Secrétariat, sous réserve de la disponibilité des ressources nécessaires :

1. consulte les États de l’aire de répartition de la mer Rouge afin d’étudier la possibilité d’élaborer un plan d’action pour les cétacés de la région de la mer Rouge;
2. organise un atelier réunissant les parties intéressées, des scientifiques et des organisations de conservation travaillant dans la région de la mer Rouge afin de déterminer le meilleur moyen de faire progresser la conservation des cétacés et, si les parties le souhaitent, d’aider à la mise au point d’un plan d’action;
3. consulte des organismes régionaux compétents, notamment le Secrétariat de l’Organisation régionale pour la conservation de l’environnement dans la mer Rouge et le golfe d’Aden (PERSGA), afin d’obtenir son soutien pour faire progresser la conservation des cétacés dans la mer Rouge, comme recommandé par l’atelier susmentionné;
4. assure la liaison avec le secrétariat de la CBI en vue d'organiser conjointement un atelier sur le rôle des cétacés dans le fonctionnement des écosystèmes pour examiner les données et les recherches existantes et identifier les possibilités d'étendre ces travaux;
5. rend compte des résultats de l'atelier à la prochaine réunion du Comité de session du Conseil scientifique.